

AUX MEMBRES DE LA COMMISSION DU RÈGLEMENT ET DES IMMUNITÉS
SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Carnet de Bord N°2002/046

24 avril 2002

La Commission du règlement et des immunités, réunie à Strasbourg le 24 avril 2002, sous la présidence de M. Holovaty (Ukraine, LDR):

En ce qui concerne:

- *Octroi du statut de membre de la commission des questions politiques au Président sortant de l'Assemblée parlementaire et aux Présidents des groupes politiques, Rapporteur : M. Magnusson, Suède (SOC) : a examiné et adopté à l'unanimité un projet de résolution et a décidé de présenter le rapport à la Commission permanente le 29 mai 2002 à Lucerne (Suisse) ;*
- *Procédure en Assemblée et dans la commission du règlement et des immunités concernant les demandes de levée de l'immunité de membres de l'Assemblée, Rapporteur : M. Olteanu (Roumanie, SOC) : après avoir entendu un exposé du rapporteur sur les développements sur ce sujet, a décidé d'envoyer un questionnaire relatif aux immunités des membres de l'Assemblée parlementaire à tous les Présidents des délégations parlementaires nationales à l'Assemblée et a demandé à son rapporteur de présenter un mémorandum révisé pour la prochaine réunion, qui prenne en compte les réponses au questionnaire ; dans ce contexte, a décidé d'inviter les deux rapporteurs de la Commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen à sa réunion qui se tiendra pendant la partie de session de juin 2002 ;*
- *Représentation paritaire au sein de l'Assemblée, Rapporteuse : Mme Akgönenç, Turquie (GDE) : a eu un échange de vues sur la base d'un mémorandum préparé par la rapporteuse et lui a demandé de présenter un projet de rapport à la lumière des discussions qui se sont tenues et après consultation de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes ;*
- *L'allemand comme langue officielle du Conseil de l'Europe : a désigné M. Bruce (Royaume Uni, LDR) rapporteur pour avis ;*
- *Nombre et désignation de rapporteurs par une commission : a été informée par le Président que le Bureau de l'Assemblée a décidé de ne pas donner suite à la proposition de la Commission ;*
- *Dispositions additionnelles révisées sur les débats en Assemblée : a été informée par le Président de la mise en oeuvre de ces nouvelles dispositions ;*
- *A pris note de la Déclaration finale adoptée à l'occasion du Forum interparlementaire de Saint-Petersbourg sur la Lutte Contre le Terrorisme (Saint Pétersbourg, Russie, 27-28 mars 2002) ;*
- *A décidé de tenir sa prochaine réunion pendant la partie de session de juin (24-28 juin 2002).*

Mario Heinrich